



Bâle, le 15 mai 2013

Pour une stratégie-qualité sans transgènes

En agriculture biologique, l'utilisation des organismes génétiquement modifiés (OGM) est interdite dans le monde entier. Leur introduction provoquerait une augmentation massive des coûts dans l'ensemble de l'agriculture et de la filière de transformation. Bio Suisse rejette les modifications de la Loi sur le génie génétique et de l'Ordonnance sur la coexistence et exige la mise en place de la stratégie-qualité dont la Suisse pourrait profiter pour se profiler comme pays sans OGM doté d'une agriculture durable.

Aussi bien les législations de la Suisse et de l'UE que les cahiers des charges des organisations bio interdisent l'utilisation d'animaux et de plantes génétiquement modifiés (GM). L'ensemble de la filière biologique de création de valeur travaille avec des processus sans OGM. Les consommateurs veulent des denrées alimentaires sans OGM, et ces produits réalisent une forte valeur ajoutée. Le secteur bio, qui est en forte progression, serait donc particulièrement touché par la question de la coexistence. «L'introduction des OGM dans l'agriculture suisse n'engendrera que des augmentations de coûts et des désavantages sur le marché, par exemple des produits contaminés par les OGM et dont les consommateurs ne veulent plus», explique le président de Bio Suisse Urs Brändli.

La stratégie-qualité est ancrée dans la législation de la politique agricole 14-17. De nombreux acteurs importants de la filière alimentaire ont consigné dans la charte de qualité rédigée à ce propos que, pour pouvoir profiter de ses chances commerciales, l'agriculture suisse doit renoncer aux plantes et aux animaux GM. Le Rapport mondial sur l'agriculture constate lui aussi que l'utilisation des OGM provoquerait de nombreux problèmes causés par les controverses sur la technique, la politique, l'environnement, les droits de la propriété intellectuelle, la sécurité bio et le commerce. Bio Suisse exige donc que l'agriculture et l'agroalimentaire suisses se profilent sur tous les marchés comme exempts d'OGM, s'évitent tous les problèmes bien connus liés aux OGM et profitent pleinement des opportunités commerciales fournies par la stratégie-qualité de la Suisse.

Le Parlement a décidé à une forte majorité de prolonger le moratoire sur les OGM et il a mandaté pour 2016 une évaluation coûts-bénéfices. C'est donc avec étonnement que Bio Suisse constate que des modifications de la Loi sur le génie génétique et de l'Ordonnance sur la coexistence sont présentées bien avant que l'évaluation coûts-bénéfices décidée par le Parlement soit faite.

La fédération des organisations suisses d'agriculture biologique exige donc avec la plus grande fermeté qu'on attende le rapport du Conseil fédéral avant toute reprise du processus législatif. Bio Suisse se déclare clairement contre l'introduction d'OGM dans l'ensemble de l'agriculture et de l'agroalimentaire suisses et rejette cette révision de la Loi sur le génie génétique et de l'Ordonnance sur la coexistence.

Contact:

Martin Bossard, Responsable des affaires politiques, tél. 076 389 73 70, martin.bossard@bio-suisse.ch
Sabine Lubow, Responsable Relations publiques, tél. 061 204 66 25, sabine.lubow@bio-suisse.ch

Bio Suisse est la principale organisation bio de Suisse et la propriétaire de la marque Bourgeon. Cette organisation faitière créée en 1981 représente les intérêts de ses plus 5'700 entreprises agricoles et horticoles Bourgeon, et plus de 800 entreprises agroalimentaires et commerciales ont conclu avec elle un contrat de licence Bourgeon. Toutes ces entreprises sont régulièrement contrôlées par des organismes indépendants qui vérifient et certifient qu'elles respectent bien le très strict Cahier des charges de Bio Suisse. Le Bourgeon garantit des produits de haute qualité agricole, écologique, nutritive et gustative. www.bio-suisse.ch